APERÇU DE LA PRATIQUE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ EN 2015

INTRODUCTION

En 2015, le Conseil de sécurité a tenu 245 séances et a adopté 64 résolutions et 26 déclarations présidentielles. Il a examiné 45 questions et conduit deux missions, l'une aux Amériques et l'autre en Afrique. Le Conseil a également créé trois organes subsidiaires : la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), dont les activités ont pris fin le 31 décembre 2015, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie. En décembre, le Conseil a décidé que le Comité 1267/1989 des sanctions contre Al-Qaida serait désormais connu sous le nom de « Comité 1267/1989/2253 des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida ».

RÉUNIONS

UN Photo/Rick Bajornas
Le Conseil de sécurité se félicite de la signature de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (28 août 2015).

Les réunions du Conseil de sécurité sont régies par l'article 28 de la Charte des Nations Unies et les articles 1 à 5 et 48 de son règlement intérieur provisoire. Selon la pratique établie, le Conseil tient des séances qui peuvent être publiques ou privées. Ses membres se réunissent également souvent en consultations plénières.

GÉNÉRALITÉS

En 2015, le Conseil de sécurité a tenu 245 séances, 228 publiques et 17 privées. À l'exception d'une séance qui portait sur la question intitulée « Exposé du Président de la Cour internationale de Justice, toutes les séances privées se sont tenues avec des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En plus des 151 consultations tenues en 2015, le Conseil a également examiné 56 sujets au titre du point intitulé « Autres questions » (ou « Questions diverses ») à l'occasion d'exposés et de débats de fond.

Graphique 1 : Nombre de séances et de consultations pour la période 2011-2015

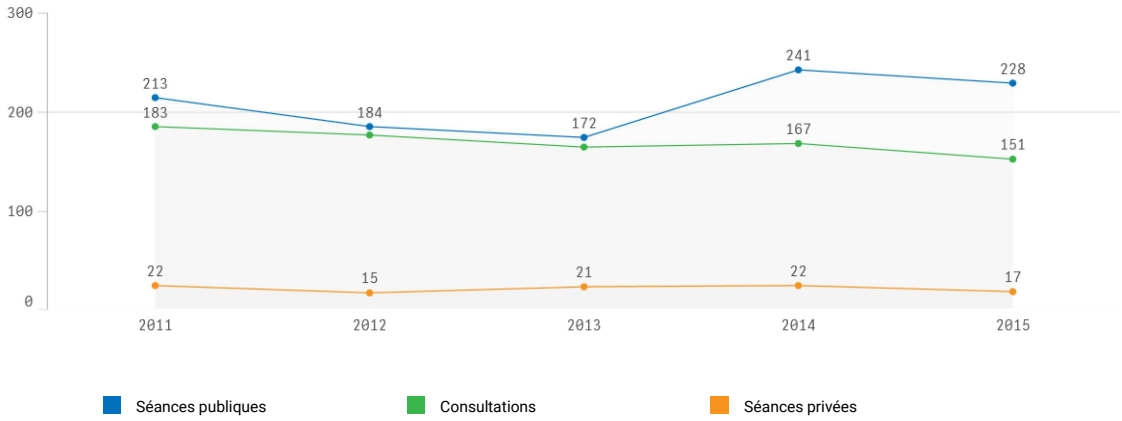

RÉUNIONS ET CONSULTATIONS

Au cours de chaque mois de 2015, le Conseil a tenu en moyenne entre 11 et 31 séances et s'est réuni entre 9 et 16 fois pour des consultations. C'est en décembre qu'il a été le plus actif: il a tenu 31 séances (29 publiques et 2 privées) et s'est réuni 11 fois pour des consultations.

Graphique 2 : Nombre de séances et de consultations tenues chaque mois en 2015

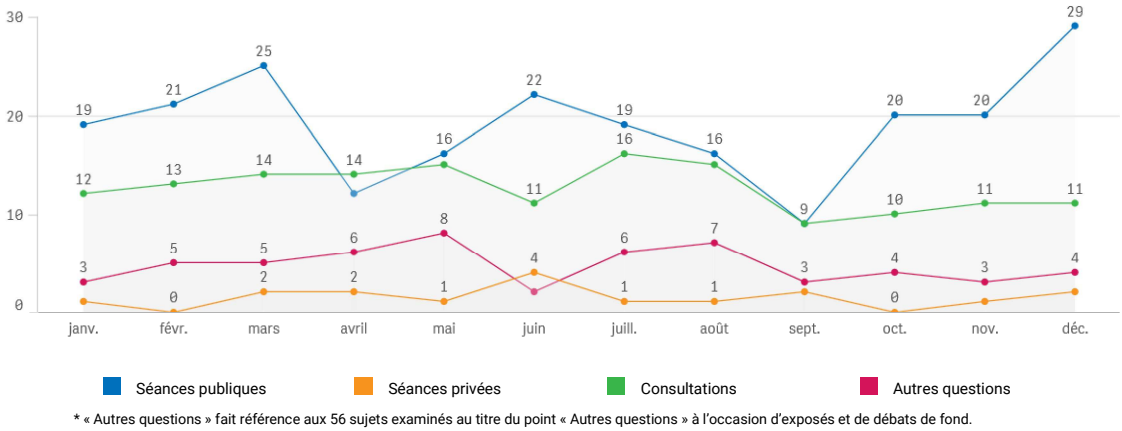

* « Autres questions » fait référence aux 56 sujets examinés au titre du point « Autres questions » à l'occasion d'exposés et de débats de fond.

En 2015, le Conseil a tenu 12 réunions de haut niveau, auxquelles au moins deux de ses membres étaient représentés au niveau ministériel ou à un niveau plus élevé (pour plus de précisions, voir le tableau I de l'annexe).

Graphique 3 : Nombre de réunions de haut niveau tenues pour la période de 2011 à 2015

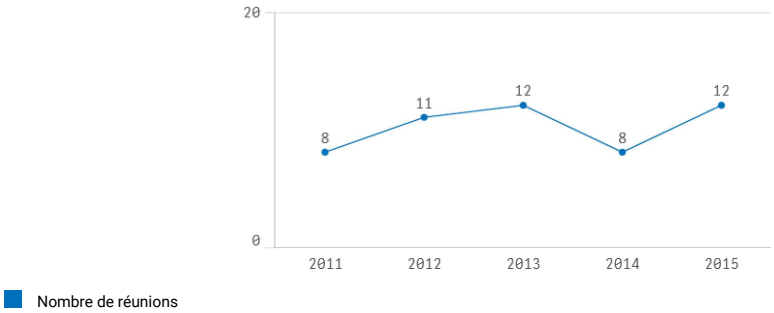

Le Conseil a continué de tenir des réunions et des consultations par visioconférence et téléconférence, une pratique devenue courante depuis qu'il y a eu recours pour la première fois en 2009. En 2015, le Conseil a entendu 85 exposés par visioconférence et téléconférence.

Graphique 4 : Utilisation de la visioconférence et de la téléconférence durant la période de 2011 à 2015

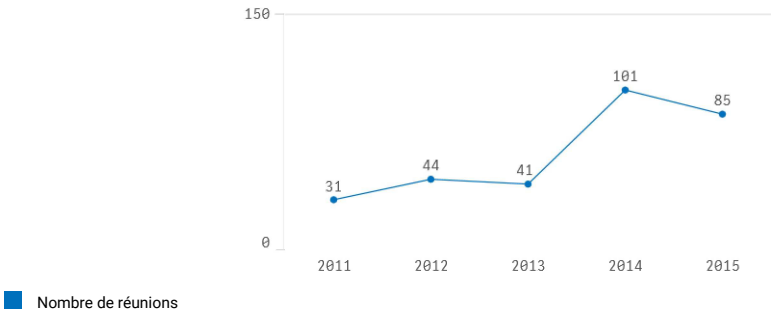

En 2015, les membres du Conseil ont continué de tenir des dialogues participatifs informels sous la houlette du Président du Conseil et à organiser des réunions selon la formule Arria pour échanger des idées avec les parties intéressées sur des sujets particuliers de manière également informelle. En 2015, le Conseil a tenu 6 dialogues participatifs

et 17 réunions selon la formula Arria, soit le plus grand nombre de réunions de ce type que les membres du Conseil ont jamais tenu dans le courant d'une seule année (pour plus de précisions, voir les tableaux II et III de l'annexe).

Graphique 5: Nombre de dialogues participatifs informels tenus et de réunions organisées selon la formule Arria pendant la période de 2011 à 2015

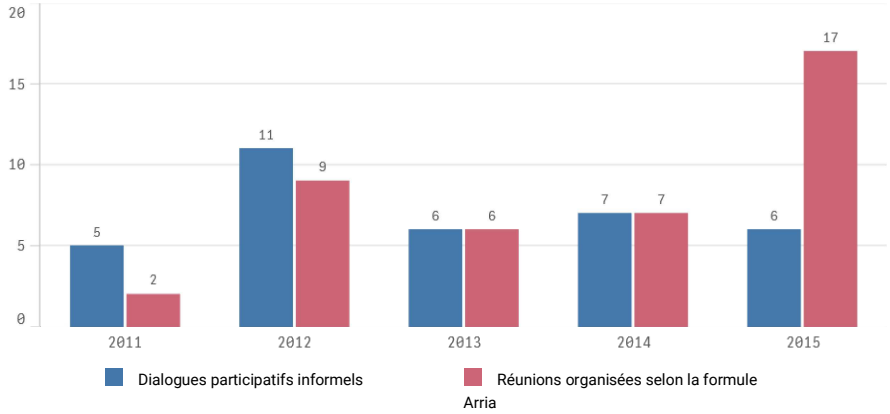

CONSULTATIONS PLÉNIÈRES

En 2015, les membres du Conseil de sécurité se sont réunis à 151 reprises pour des consultations sur des sujets divers annoncés. Toutefois, dans 56 cas des questions additionnelles ont été soulevées lors de consultations tenues au titre des « Questions diverses » et ont donné lieu à des exposés et des débats de fond portant sur diverses situations. Les 5 sujets le plus fréquemment débattus au cours de l'année ont été : i) la Syrie (32 fois), ii) le Soudan et le Soudan du Sud (27 fois); iii) le Yémen (19 fois); iv) le Burundi (18 fois); et v) le Moyen-Orient (15 fois). On trouvera ci–dessous une infographie des sujets débattus à au moins trois reprises lors de consultations en 2015.

Figure 1: Fréquence des consultations plénières par sujet en 2015

MISSIONS

UN Photo/Logan Abassi
Une délégation du Conseil de sécurité se rend en Haïti (23 janvier 2015).

Dans la note du Président du 26 juillet 2010 (S/2010/507), le Conseil a souligné que ses missions contribuaient grandement à comprendre et évaluer certains conflits ou situations dont il était saisi. Des missions sont menées sur le terrain depuis 1964.

MISSIONS CONDUITES EN 2015

En 2015, le Conseil de sécurité a dépêché deux missions : la première en Haïti (mission conduite par le Chili et les États-Unis) en janvier 2015 et la deuxième, en mars 2015, en République centrafricaine (mission conduite par l'Angola et la France), à Addis-Abeba (mission conduite par l'Angola et la France) et au Burundi (mission conduite par l'Angola, la France et les États-Unis).

Amériques

Janvier 2015

Mission en	Conduite par le
Haïti	Chili et les États-Unis

Rapport de la mission

Afrique

Mars 2015

Mission en	Conduite par le
République centrafricaine	l'Angola et la France
Addis-Abeba	l'Angola et la France
Burundi	l'Angola, la France et les États-Unis

Rapport de la mission

Graphique 6 : Nombre de missions conduites dans les différentes régions pendant la période de 2011 à 2015

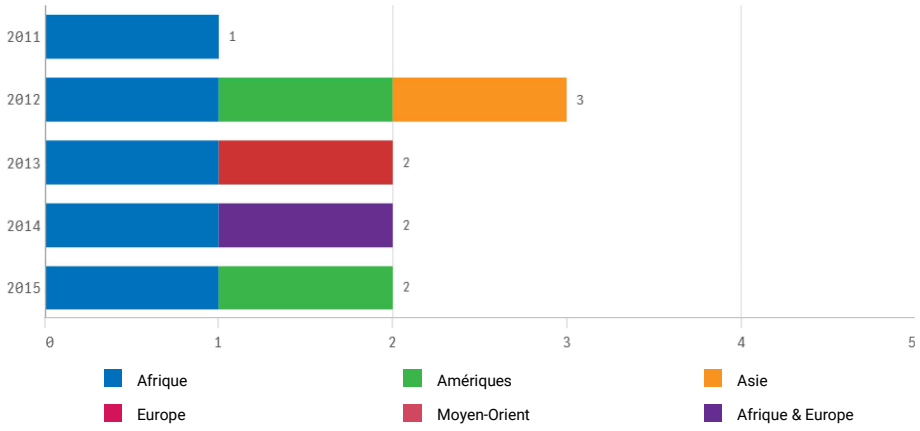

QUESTIONS DONT LE CONSEIL EST SAISI

La salle du Conseil de sécurité pendant la journée de réunion (17 juillet 2014).

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à la note du Président S/2010/507, le Conseil examine, en janvier, la liste des questions dont il est saisi. Celles qui n'ont pas été examinées au cours des trois années précédentes sont supprimées à moins qu'un État Membre ne s'y oppose, auquel cas la question reste inscrite pendant un an et est soumise l'année suivante à la procédure de retrait susmentionnée si elle n'a pas été examinée.

GÉNÉRALITÉS

En 2015, le Conseil de sécurité a examiné 45 questions, dont 26 portaient sur des situations propres à un pays ou à une région et 19 étaient des questions thématiques et d'autres questions (pour plus de précisions, voir le tableau IV de l'annexe). Par ailleurs, 10 questions ont été retirées de la liste de questions dont le Conseil de sécurité est saisi, ce qui porte à 68 le nombre total de questions restant inscrites sur la liste (pour plus de précisions, voir le tableau V de l'annexe).

Graphique 7 : Pourcentage de séances consacrées à des situations propres à un pays ou à une région et à des questions thématiques ou d'autres questions en 2015

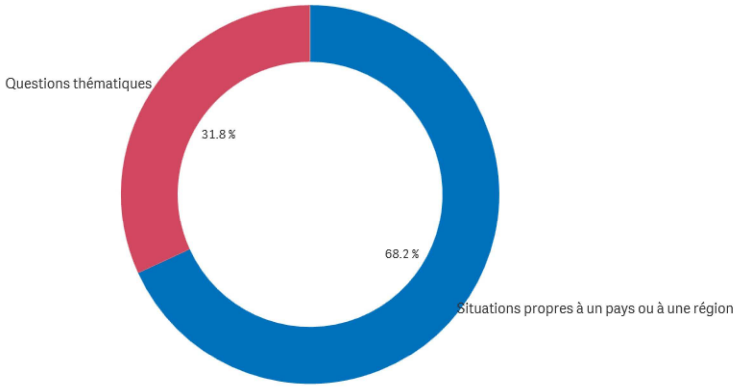

Graphique 8 : Nombre de séances tenues sur chaque question et de résolutions et déclarations présidentielles adoptées en 2015

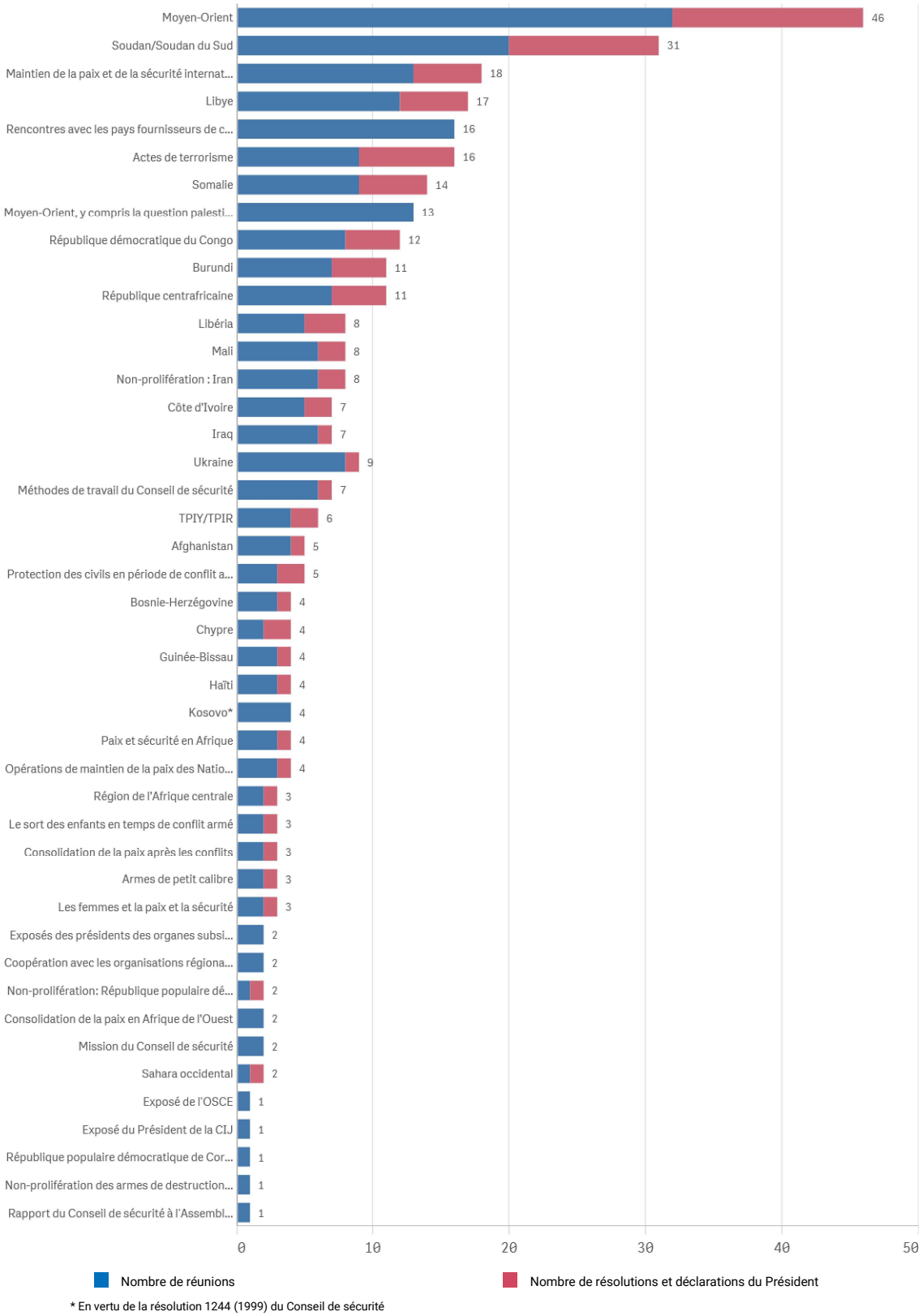

* En vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

SITUATIONS PROPRES À UN PAYS OU À UNE RÉGION

En 2015, 68% des séances (167) du Conseil ont porté sur des situations propres à un pays ou à une région. De ces séances, 53,9 % (90) ont porté sur l'Afrique, 30,5% (51) sur le Moyen-Orient, 10,2 % (17) sur l'Europe, 3,6 % (6) sur l'Asie et 1,8 % (3) sur les Amériques (voir graphique 9).

Graphique 9 : Pourcentage des séances par région en 2015

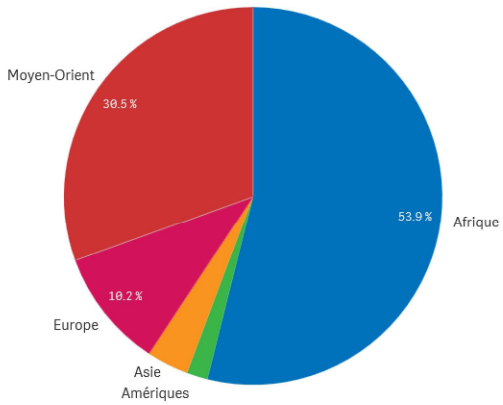

QUESTIONS THÉMATIQUES ET AUTRES QUESTIONS

En 2015, 32 % des séances (78) ont porté sur des questions thématiques ou des questions « diverses ». La 7533e séance du Conseil de sécurité, qui portait sur la question intitulé « Les femmes et la paix et la sécurité », a réuni le plus grand nombre d'orateurs (113) de toute l'histoire du Conseil.

Le Conseil a également tenu des séances récapitulatives à la fin des mois de janvier, mars, juin, août et octobre, au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) ». Ces cinq séances récapitulatives se sont tenues publiquement et celle organisée en août portait à la fois sur les mois de juillet et août. À la séance récapitulative d'octobre, après un débat public portant sur ses méthodes de travail, le Conseil a publié une déclaration de son Président sur la question (S/PRST/2015/19).

VOTE ET DÉCISIONS

UN Photo/Mark Garten
Les membres du Conseil de sécurité votent pour réaffirmer l'embargo sur les armes visant la Somalie et l'Érythrée (24 juillet 2013).

Selon l'Article 27 de la Charte, chaque membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix. Les décisions du Conseil sur des questions de procédure et sur des questions de fond sont prises par un vote affirmatif de neuf membres et, pour les questions de fond ce vote doit comprendre les voix de tous les membres permanents. Outre les décisions sur des questions de procédure liées à l'adoption de l'ordre du jour, aux invitations et aux ajournements de séance, le Conseil adopte des résolutions et publie des déclarations présidentielles. Les décisions du Conseil peuvent également prendre la forme de notes et de lettres du Président du Conseil.

GÉNÉRALITÉS

En 2015, le Conseil de sécurité a adopté 64 résolutions [de la résolution 2196 (2015) à la résolution 2259 (2015)] et publié 26 déclarations présidentielles. Au cours de l'année, le Conseil a désigné une nouvelle menace contre la paix et la sécurité internationales : l'État islamique d'Iraq et du Levant [résolution 2249 (2015)]. Il a également publié 13 notes et 36 lettres du Président.

Graphique 10 : Nombre de résolutions, de déclarations présidentielles, de notes et de lettres du Président de 2011 à 2015

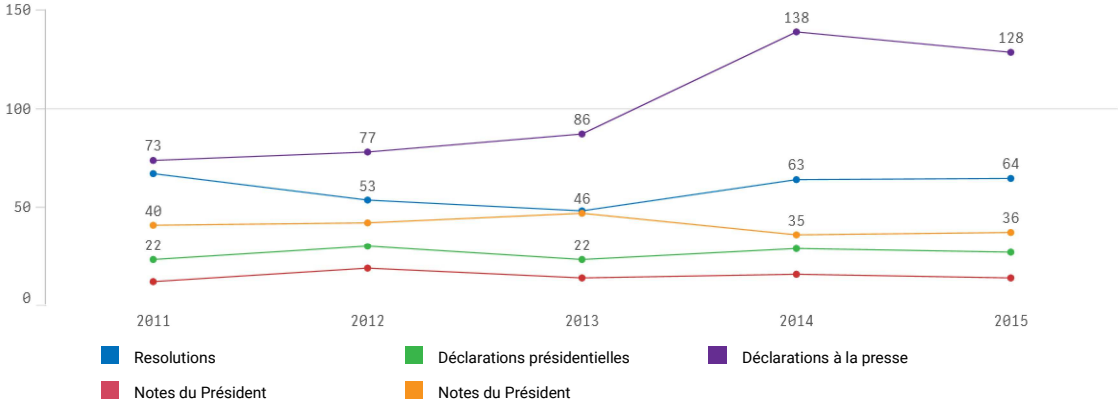

Graphique 11 : Pourcentage de décisions par région en 2015

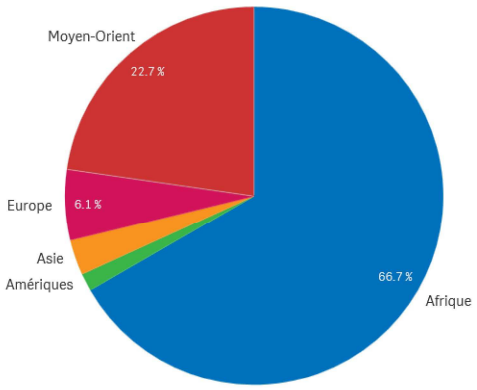

Le Conseil a par ailleurs publié 128 déclarations à la presse durant l'année, dont 60 % portaient sur les activités terroristes et les attaques contre les populations civiles ou contre le personnel des Nations Unies déployé sur le terrain.

Figure 2 : Pays auxquels il a été fait référence le plus fréquemment dans les communiqués de presse publiés en 2015

VOTE

En 2015, le Conseil a adopté 88 % de ses résolutions à l'unanimité (56 sur 64). Dans deux cas un veto a été opposé (voir ci-dessous). Un vote de procédure a également eu lieu concernant l'adoption de l'ordre du jour provisoire sur la question intitulée « La situation en République populaire démocratique de Corée ».

Graphique 12 : Vote sur les projets de résolution présentés pendant la période de 2011 à 2015

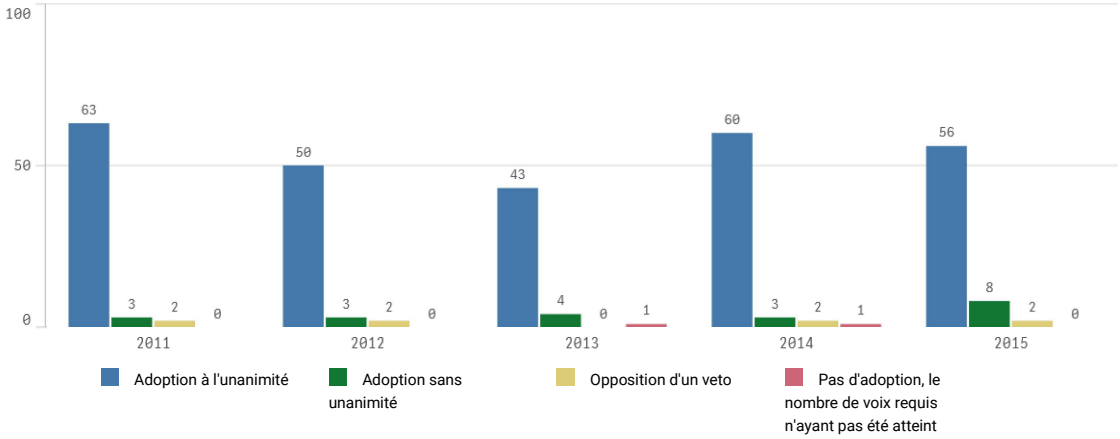

Projets de résolution non adoptés en 2015

Projet de résolution	Séance	Date	Ordre du jour	Voix pour	Voix contre	Abstentions
S/2015/508	7481	8 juillet 2015	La situation en Bosnie-Herzégovine	10 (Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Tchad)	1 (Fédération de Russie)	4 [Angola, Chine, Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)]
S/2015/562	7498	29 juillet 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)	11 (Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Tchad)	1 (Fédération de Russie)	3 [Angola, Chine et Venezuela (République bolivarienne du)]

QUESTIONS TRANSVERSALES DANS LES DÉCISIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ RELATIVES À DES PAYS DONNÉS

En 2015, le Conseil a continué d'inclure des dispositions relatives à des questions transversales, à savoir la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité et le sort des enfants en temps de conflit armé dans ses décisions portant sur des situations propres à un pays ou une région. En 2015, sur l'ensemble des résolutions et déclarations du président portant sur des situations propres à un pays ou une région, 79 % contenaient au moins une disposition sur la protection des civils, 59 % contenaient au moins une disposition sur les femmes et la paix et la sécurité et 48 % contenaient au moins une disposition sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Graphique 13 : Nombre de décisions adoptées sur des situations propres à un pays ou à une région et comprenant au moins une disposition sur la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité ou le sort des enfants en temps de conflit armé.

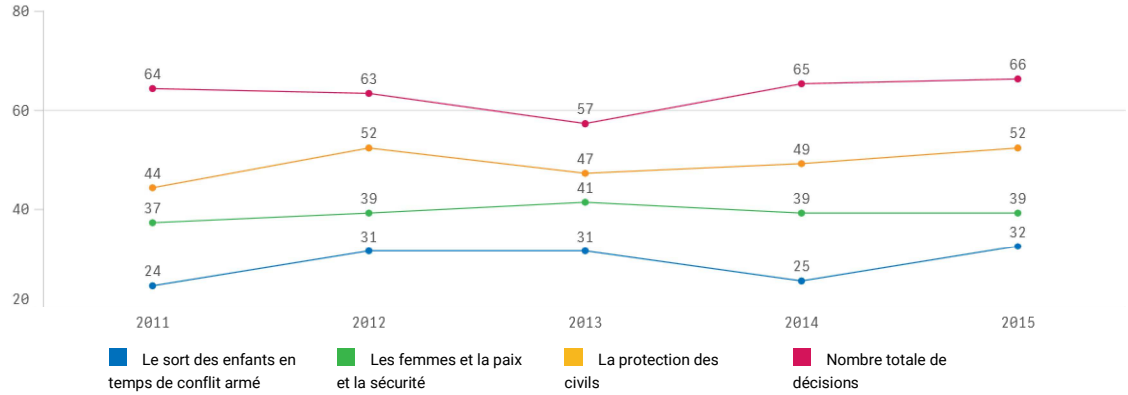

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN VERTU DU CHAPITRE VII

En 2015, le Conseil a adopté 35 de ses 64 résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dont quatre (une sur la situation au Soudan du Sud [2206 (2015)], une sur la non-prolifération (République populaire démocratique de Corée) [2207 (2015)] et deux sur la non-prolifération (Iran) [2224 (2015) et 2231 (2015)]) indiquent explicitement que les mesures prises relèvent de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte (pour plus de précisions, voir le tableau VI de l'annexe). La majorité des 35 résolutions ainsi adoptées prorogeaient et modifiaient les mandats des opérations de maintien de la paix et les organes liés aux sanctions. Par la résolution 2206 (2015) du 3 mars, le Conseil a imposé un nouveau régime de sanctions qui comprend une interdiction de voyager et un gel des avoirs imposés aux personnes et entités se livrant ou apportant appui à des activités ou politiques qui font peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud.

Graphique 14 : Résolutions adoptées explicitement en vertu du Chapitre VII de la Charte en 2015

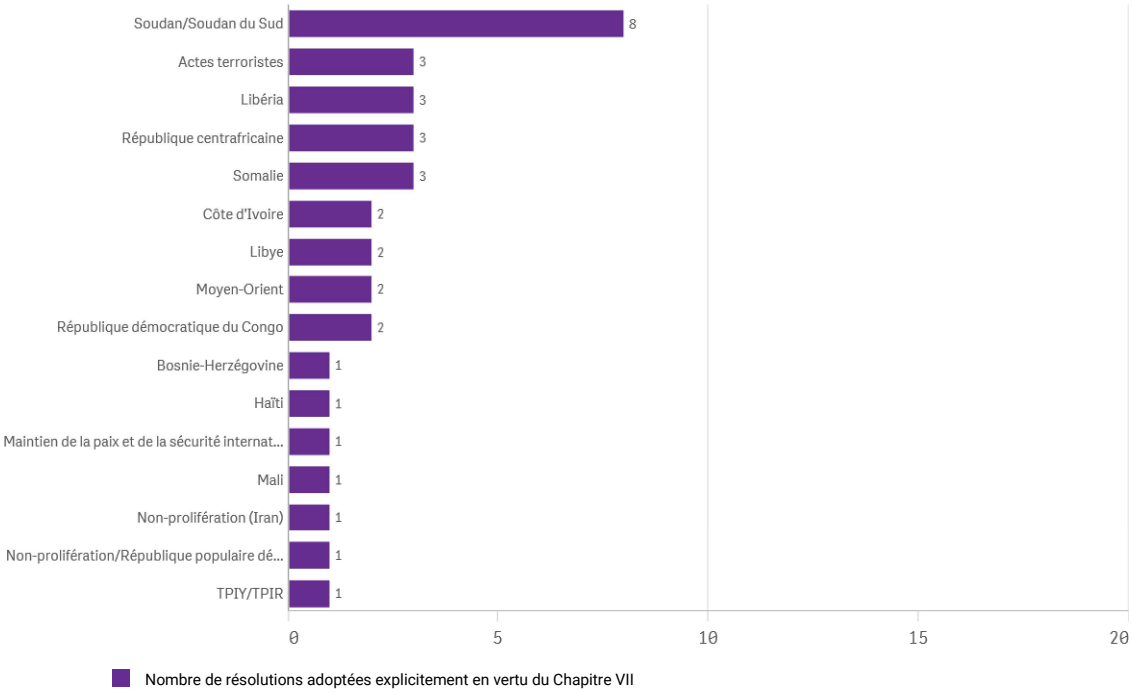

ORGANES SUBSIDIAIRES

UN Photo/Christopher Herwig
Un élément féminin du bataillon éthiopien de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (août 2008).

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, MISSIONS POLITIQUES ET BUREAUX D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

En 2015, le Conseil a adopté des décisions concernant le mandat de 13 opérations de maintien de la paix (sur les 16 en cours en 2015) et de cinq missions politiques et bureaux d'appui à la consolidation de la paix (sur les 11 qui existaient en 2015), visant essentiellement à les proroger. Le Conseil a également établi une nouvelle mission d'observation électorale (la MENUB), dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2015, afin de suivre le processus électoral au Burundi et d'en rendre compte. Par ailleurs, le Conseil a créé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies afin d'identifier les personnes, entités, groupes ou gouvernements ayant joué un rôle dans l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

MODIFICATION DE MANDAT

En 2015, les mandats de plusieurs opérations de maintien de la paix, missions politiques et bureaux de consolidation de la paix ont connu des modifications notables. Pour plus de précisions, consulter le tableau détaillé sur les mandats des missions politiques et de maintien de la paix. .

MODIFICATION DES EFFECTIFS AUTORISÉS

En 2015, le plafond autorisé pour les effectifs militaires et de police a été modifié dans trois opérations de maintien de la paix.

Opération de maintien de la paix	Contingents autorisés		Forces de police autorisées	
MINUSCA (République centrafricaine)	+750	S/RES/2212(2015)	+300	S/RES/2212(2015)
MINUL (Libéria)	-1221 -2350	S/RES/2212(2015) S/RES/2239(2015)	-280 -909	S/RES/2212(2015) S/RES/2239(2015)
MINUSS (Soudan du Sud)	+500	S/RES/2252(2015)	+678	S/RES/2252(2015)

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, missions politiques et bureaux d'appui à la consolidation de la paix en 2015

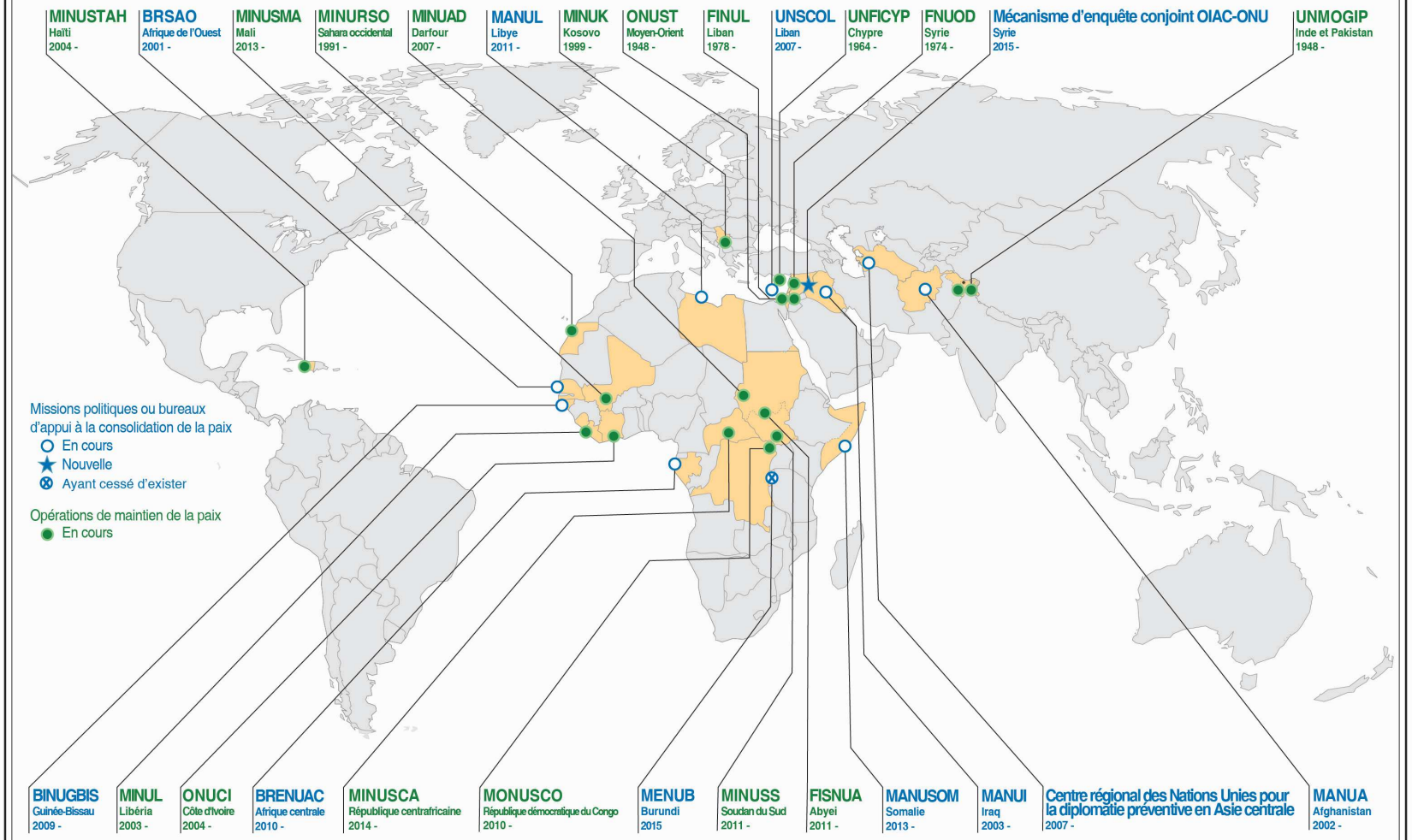

La première date qui figure sous chaque acronyme désignant une opération de maintien de la paix, une mission politique ou un bureau d'appui à la consolidation de la paix indique l'année de création de cette entité par une décision du Conseil de sécurité.
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.
Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini.
** Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire fixée par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire.*

Map No. 4515 Rev. 2 (F) UNITED NATIONS
December 2015 Colour

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

COMITÉS DES SANCTIONS ET AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

En 2015, les comités se sont réunis 139 fois au total, en séance ou pour des consultations ainsi que lors de réunions conjointes. Les comités des sanctions et autres comités ont présenté 11 exposés aux États Membres.

Graphique 15 : Nombre de réunions tenues par les comités des sanctions, les autres comités et les groupes de travail en 2015

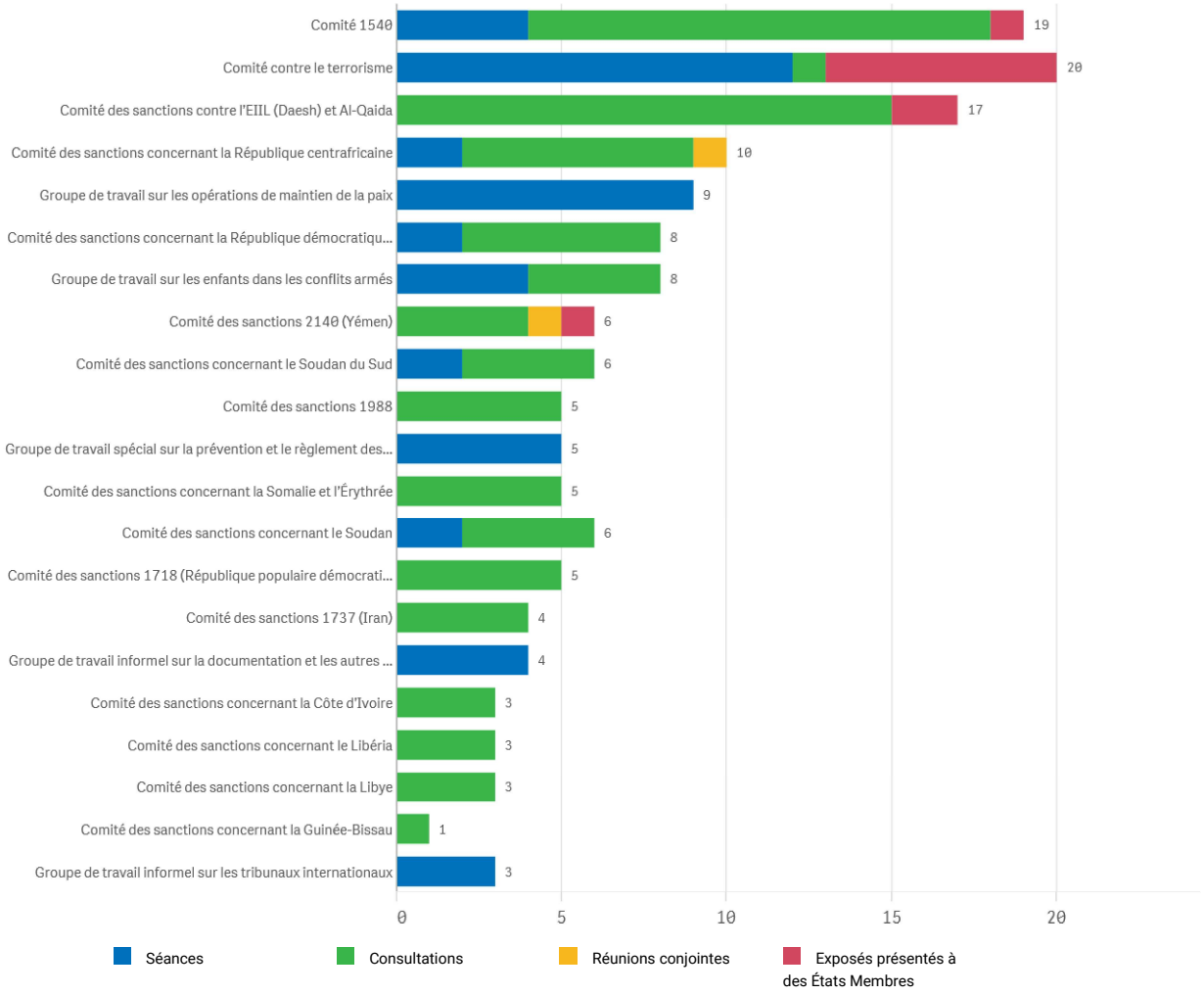

PERSONNES ET ENTITÉS INSCRITES SUR LES LISTES RELATIVES AUX SANCTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Au 31 décembre 2015, 623 personnes et 398 entités, dont 49 ont été inscrites en 2015, étaient visées par des sanctions ciblées telles que le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes. Le graphique ci-dessous présente le nombre de personnes et d'entités inscrites par chaque comité des sanctions ainsi que celles qui ont été ajoutées sur les listes cette année. Des informations sur chaque comité de sanctions, y compris le nom des personnes et des entités désignés par le comité et les sanctions applicables, et sur les procédures relatives aux demande d'inscription sur la liste ou de demande de radiation, sont disponibles sur le site Web des comités de sanctions du Conseil de sécurité. Une Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU peut également être consultée.

Graphique 16: Nombre de personnes et d'entités inscrites sur les listes relatives aux sanctions au 31 décembre 2015

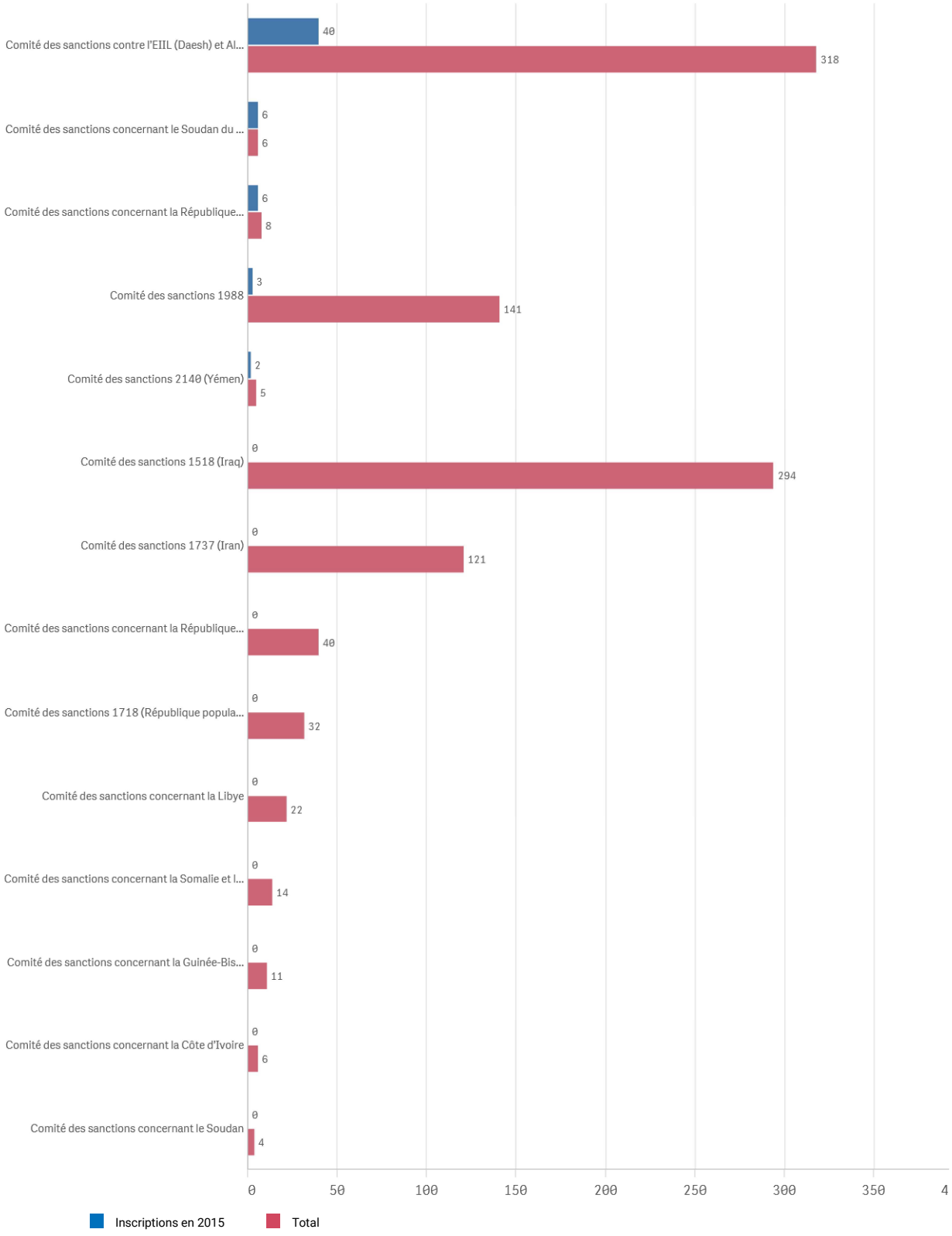

RADIATIONS DES LISTES DES COMITÉS DES SANCTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ EN 2015

En 2015, 77 personnes et entités ont été retirées (radiées) des listes relatives aux sanctions. Les demandes de radiation de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida ont été adressées directement au Comité des sanctions contre Al-Qaida ou au Bureau du Médiateur. Les demandes de radiation des autres listes relatives aux sanctions ont été présentées par l'intermédiaire des comités des sanctions respectifs ou du point focal pour les demandes de radiation au Secrétariat. Tout État Membre peut demander qu'un nom soit radié d'une liste. Le Comité examine ensuite la proposition, souvent en concertation avec l'État à l'origine de l'inscription, et prend la décision finale de retirer ou non le nom de la liste. Les demandes de radiation sont généralement présentées par l'État de citoyenneté ou de résidence d'une personne inscrite, par l'État dans lequel une entité inscrite a été établie ou enregistrée, par l'État à l'origine de l'inscription ou par un membre du Conseil.

Graphique 17 : Nombre de noms retirés des listes (radiations des listes des comités des sanctions du Conseil de sécurité) en 2015

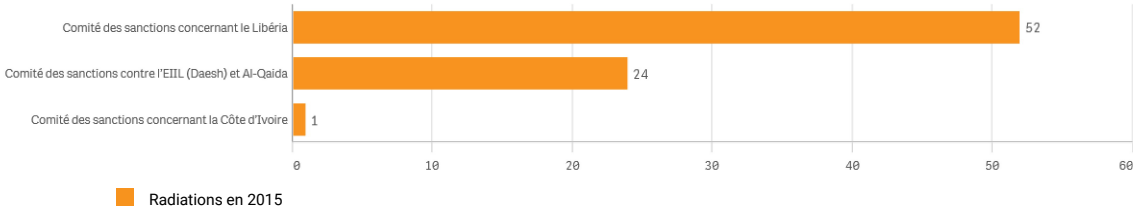

POINT FOCAL POUR LES DEMANDES DE RADIATION ET BUREAU DU MÉDIATEUR

Outre les États Membres qui peuvent présenter des demandes de radiation, deux mécanismes ont été créés pour renforcer la procédure de radiation. Le point focal pour les demandes de radiation, créé en 2006, a reçu 85 demandes de 62 personnes et 38 entités. Au 31 décembre 2015, 82 de ces demandes avaient été traitées : 56 inscriptions ont été maintenues et 34 radiations ont été acceptées. Le Bureau du Médiateur, créé en tant que mécanisme de radiation du Comité des sanctions contre Al-Qaida, a traité 61 des 66 demandes qu'il a reçues depuis 2009. En tout, 10 inscriptions ont été maintenues et 47 ont été radiées.

Graphique 18 : Activités du Bureau du point focal pour les demandes de radiation à la fin de 2015

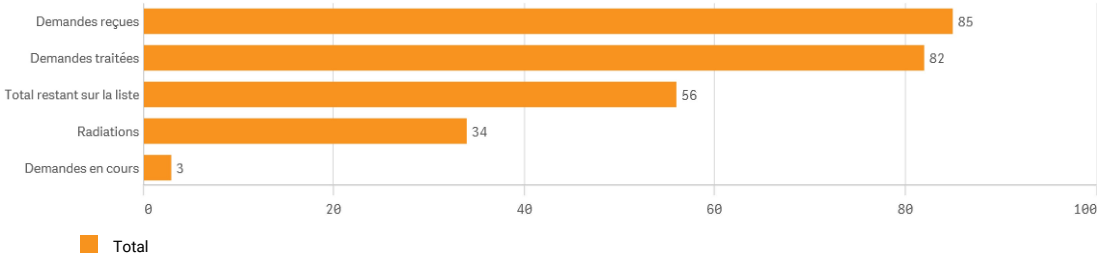

Graphique 19 : Activités du Bureau du Médiateur à la fin de 2015

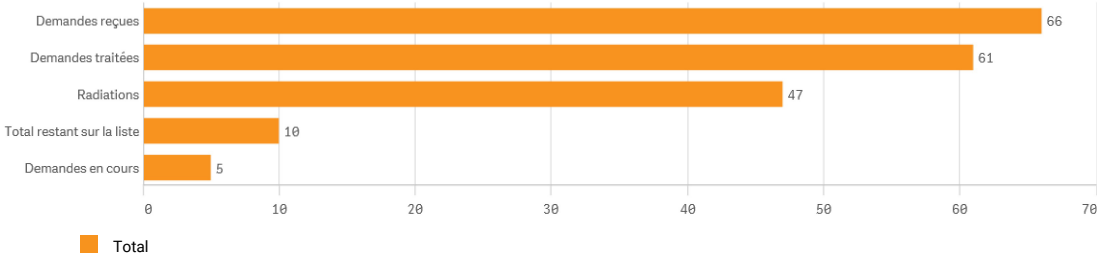

PROROGATION DES MANDATS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le graphique ci-dessous indique le nombre de résolutions prorogeant le mandat des organes subsidiaires du Conseil adoptées chaque mois par celui-ci au cours des quatre dernières années (pour plus de précisions, voir le tableau VII de l'annexe).
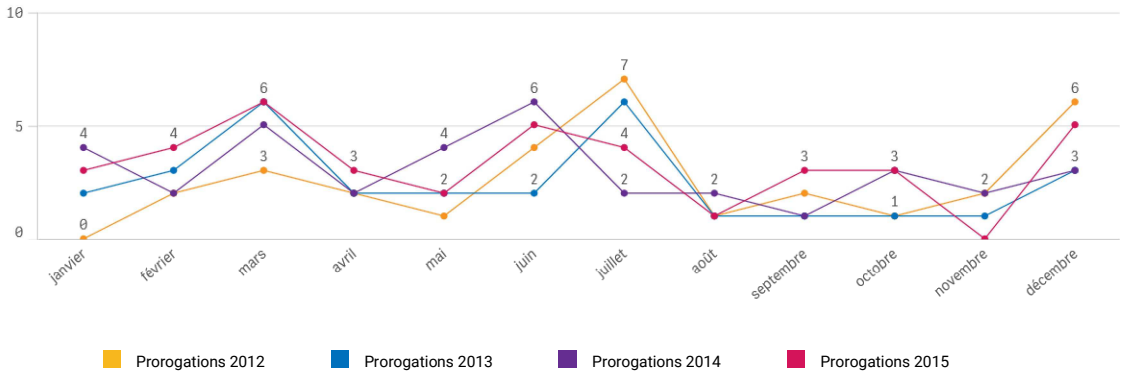
Graphique 20 : Prorogation des mandats par mois en 2012, 2013, 2014 et 2015